

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 02 aout 2016 à 21h00

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 juillet 2016

PRÉSENTS: DARETS Benoît, DESTRIBATS Jean-Michel, BEGARDS Pascale, FAUTHOUX Claudine, LARD Hervé, LIBIER Alain, AUDAP Isabelle, DESSARPS Philippe. AUBERT Laure, MESLAGE Éric, GAYON Christine.

EXCUSÉS: TEIXEIRA Frédéric, DARDY Nathalie, LAFITTE Lucie, LOPEZ Pierre.

Secrétaire de séance : M. MESLAGE Éric

Ouverture de la séance à 21h00

En préambule, M. le Maire fait un point sur l'occupation illicite du terrain de sport derrière l'école par des gens du voyage. Il indique que M. le Préfet a pris un arrêté d'expulsion mais ne l'a pas mis à exécution. Que lors de la dernière entrevue avec les gens du voyage ils se sont engagés à dédommager la commune et à quitter les lieux le dimanche 7 août. Cela tombe le jour du vide Grenier du basket cependant, les gendarmes viendront superviser le départ.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 22 juin 2016.

Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité

Délibération n° 47 : Création d'emploi temporaire (accroissement saisonnier d'activité)

M. le Maire indique que suite aux congés des agents techniques d'entretien, il est nécessaire de remplacer ces personnes pour une durée de 15 jours.

Délibération n° 48 : Régime Indemnitaire des agents communaux

M. le Maire indique qu'en date du 1^{er} septembre, Françoise SEIXO est nommée au grade d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe. Il n'est pas prévu de régime indemnitaire pour ce grade il convient donc d'en fixer un.

M. le Maire propose de voter le même régime indemnitaire que celui du grade en dessous, ce que les membres du conseil approuvent.

Délibération n° 49 : Signature d'un prêt pour l'achat et la viabilisation de terrains en vue de la création du lotissement communal Haureil.

M. le Maire indique que deux propositions de prêt relais pour le financement de l'achat et de la viabilisations du lotissement Haureil nous sont parvenues.

Une de la Caisse d'Epargne et l'autre du crédit Agricole

Le Conseil Municipal décide de souscrire ce prêt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente pour une durée de trois ans à un taux fixe de 0,77%.

Délibération n°50 : Participation communale réseau DP aménagement collectif lot communal pour le cabinet médical

M. le Maire expose à l'assemblée qu'afin de mettre en place la réalisation du cabinet médical, il est nécessaire d'entreprendre les travaux de viabilisation réseau d'électrification du lot communal. Le devis du Sydec de 7275€ est accepté.

Délibération n° 51 : Modification du montant de l'attribution de compensation des communes intéressées - adaptation du réseau de transport Yego plages et transfert de la compétence d'élaboration et de gestion des plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Comme évoqué lors d'une séance précédente l'attribution de compensation de la commune est négative, la commune doit donc contribuer pour les trois compétences suivantes :

ADS pour un montant de 3260.42€

PLUI pour un montant de 2495.68 €

Pour les navettes plages pour un montant de 1908 €

La participation de la commune pour 2016 s'élève donc à 7664.10€

Délibération n° 52 : Convention de mise à disposition n°3/2016-2018 service d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées (SIMEPH) CDG40.

M. le Maire expose à l'assemblée que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes a signé, une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction Publique (FIPHFP) dont les objectifs sont l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Ce service étant gratuit, le Conseil Municipal opte pour y adhérer.

Délibération n° 53: Convention Pôle Culinaire MACS portant sur une prestation de production et de livraison de repas en liaison froide.

La convention entre la commune et le pôle culinaire de MACS pour la production et la livraison de repas en liaison froide pour le centre de loisirs arrive à son terme. Il convient de reconduire cette convention dans les mêmes modalités pour une durée de 5 ans.

✓ Porté à connaissance

- Tour des commissions,
- Rezo Pouce MACS
- Point sur les réservations des lots du lotissement de Haureil
- Point sur la route des Mottes
- Compte-rendu séjour ALSH Le Férré
- Point sur les fêtes
- Point sur les Rencontres Enchantées
- 15^{ème} anniversaire Scène aux Champs

Séance levée à 23h30

SAUBRIGUES, le 12 aout 2016